

BAREME MOUVEMENT INTRA DEPARTEMENTAL RENTREE SCOLAIRE 2023

La valorisation maximale des bonifications hors priorité légale doit être inférieure à la valorisation minimale des bonifications liées aux priorités légales.

	ELEMENT DE BAREME	Barème RS 2023
PRIORITES LEGALES	Bonifications liées à la situation familiale	
	Rapprochement de conjoint	Forfait 5 points + 2 points par année dans la limite de 3 ans (soit de 7 à 11 points)
	Rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale	Forfait 5 points + 2 points par année dans la limite de 3 ans (soit de 7 à 11 points)
	Bonifications liées à la situation personnelle	
	Bonification pour situation de handicap (agent, enfant, conjoint)	- 30 points pour handicap de l'enseignant. - 20 points pour handicap de l'enfant. - 10 points pour handicap du conjoint.
	Bonifications liées à la situation professionnelle	
	Ancienneté générale de service (au 31.12.2022)	5 points forfaitaires auxquels s'ajoutent : - 1 point par an d'ancienneté - 1/12ème de point par mois d'ancienneté - 1/360ème de point par jour d'ancienneté
	Mesure de carte scolaire	Forfait 20 points la première année + 2 points par an la deuxième année dans la limite de 3 ans (soit 20 points la première année puis 22 points N+1, 24 points N+2 et 26 points N+3 et plus)
	Stabilité sur le 1er poste à titre définitif <i>cette bonification n'est pas cumulable avec le poste actuel à titre définitif</i>	Forfait 5 points + 2 points par année dans la limite de 3 ans, soit : 7 points de bonification pour trois ans d'ancienneté 9 points de bonification pour quatre ans d'ancienneté 11 points de bonifications pour cinq ans et plus d'ancienneté
	Stabilité sur le poste actuel à titre définitif <i>cette bonification n'est pas cumulable avec le 1er poste à titre définitif</i>	Forfait 5 points + 1 point par année dans la limite de 3 ans, soit : 6 points de bonification pour trois ans d'ancienneté 7 points de bonification pour quatre ans d'ancienneté 8 points de bonifications pour cinq ans et plus d'ancienneté
	Stabilité sur poste de directeur ou chargé d'école	6 points de bonification pour trois ans d'ancienneté 8 points de bonification pour quatre ans d'ancienneté 10 points de bonifications pour cinq ans et plus d'ancienneté
	Postes Sensibles	6 points de bonification pour trois ans d'ancienneté 8 points de bonification pour quatre ans d'ancienneté 10 points de bonifications pour cinq ans et plus d'ancienneté
	Bonification liée au caractère répété de la demande	
	Vœu préférentiel	Forfait 5 points +1 point par année dans la limite de 5 ans (soit entre 6 et 10 points)
AUTRES BONIFICATIONS	Autres Bonifications	
	Enfant	1 point par enfant à charge de moins de 18 ans dans la limite de 5 points maximum
	bonification pour situation de rapprochement du domicile du parent séparé exerçant la garde quotidienne et majoritaire des enfants	1 point par année dans la limite de 5 points maximum
	Parent isolé (n'est plus une priorité légale depuis R 2022)	1 point par année dans la limite de 5 points maximum
Discriminants	1er discriminant : ancienneté générale de services avec priorité à la plus forte 2ème discriminant : l'échelon avec priorité à l'échelon le plus fort 3ème discriminant : à égalité d'échelon, priorité à la plus forte ancienneté dans l'échelon 4ème discriminant : tirage au sort en fonction du numéro attribué par MVT1D avec priorité au plus faible	